

Si vous souhaitez faire un don à l'ARCG :

MODE DE PAIEMENT

1. Au brunch du dimanche, comptant ou par chèque (vous pouvez également demander à un ami qui vient au brunch d'apporter votre paiement au brunch à votre place) ;
2. Par la poste avec un chèque au nom de « **ARCG** », adressé au
2075, rue Plessis, bureau 110-A
Montréal (Québec) H2L 2Y4;
3. Vous pouvez également payer par virement **Interac®** à l'adresse courriel suivante : registraire@arcgai.org. Voici la procédure à suivre (celle de la Caisse Desjardins, ce qui devrait être semblable pour les autres institutions) :
 - Aller à AccèsD ;
 - Cliquer sur **virer** et ensuite sur **virement Interac®** ;
 - Une nouvelle fenêtre va s'ouvrir et cliquer sur **ajouter un destinataire** et une nouvelle fenêtre va s'ouvrir ;
 - À l'item **identification**, vous pouvez inscrire **ARCG-cotisation** ;
 - À l'item **mode de virement**, vous cochez **l'adresse courriel du destinataire** ;
 - Vous entrez l'adresse suivante registraire@arcgai.org.
 - Ensuite vous remplissez l'espace pour la question et la réponse de sécurité. Pour la question je vous suggère le **prénom du président** et à la réponse **Richard**. Vous pouvez choisir autre chose, mais il faudra m'envoyer un courriel m'indiquant la réponse à donner quand je vais recevoir le virement **Interac®**.

Sachez que depuis juin 2022, nous pouvons remettre des reçus de dons de charité pour tout montant de 20\$ ou plus, car nous avons maintenant le statut d'organisme de bienfaisance octroyé par le gouvernement fédéral.